

[View this email in your browser](#)



Bulletin d'information - janvier / février 2022

[Télécharger la version pdf](#)

L'[Association pour les Nations Unies](#) (APNU) est une association sans but lucratif de droit belge qui a pour objectif de permettre aux francophones de Belgique de s'informer et de s'exprimer sur les [Nations Unies](#) et leurs actions.

Chers membres et sympathisants,

Tout d'abord, nous souhaitons vous remercier pour votre fidélité. Malgré cette période inédite, nous mettons tout en oeuvre pour conserver un lien étroit avec nos membres via notre bulletin d'information, nos activités et réseaux sociaux.

Le 2 février dernier, l'APNU a tenu son assemblée générale. Nous remercions chaleureusement les membres présents d'y avoir participé. Le compte rendu de la réunion a été envoyé aux [membres](#) en ordre de cotisation pour 2022.



SOMMAIRE

À LA UNE

- 1. Une nouvelle présidente et un nouvel administrateur au sein du CA de l'APNU**
- 2. Point sur le conflit entre l'Ukraine et la Russie**

3. Publication du 6è rapport du GIEC

INFORMATIONS THÉMATIQUES

1. Pourquoi avons-nous besoin des Nations Unies ?

2. Retour sur la conférence APNU sur la justice climatique (15/12/2021)

3. 2022, une année décisive pour des avancées sur le climat et la biodiversité ?

ÉVÈNEMENTS À VENIR

À LA UNE



Suite aux élections qui se sont tenues lors de la dernière Assemblée générale, l'Association Pour les Nations Unies (APNU) est heureuse d'annoncer la nomination de Madame **Françoise Tulkens**, ancienne vice-présidente de la Cour Européenne des droits de l'homme, au poste de **présidente de l'APNU**. La nouvelle présidente a pris ses fonctions à l'issue de l'AG, le 2 février 2022.

Bienvenue à notre nouvel administrateur, Mr **Emmanuel Klimis**, docteur en sciences politiques et sociales de l'Université Saint-Louis – Bruxelles, et titulaire d'un diplôme de 3ème cycle en droit international public de l'ULB, qui a rejoint notre **Conseil d'administration** ce mois de février 2022.





POINT SUR LE CONFLIT ENTRE L'UKRAINE ET LA RUSSIE

Christine Van Nieuwenhuyse, vice-présidente APNU

LA PAIX INTERNATIONALE EST LA FINALITÉ DES NATIONS UNIES

La Charte des Nations Unies repose sur la conviction que tous les États membres doivent coopérer afin de résoudre leurs conflits pacifiquement et améliorer la vie de chacun.

Les dernières informations sur l'Ukraine sont disponibles au Centre d'information des Nations Unies via ces liens : [Ukraine | UN News](#) / [L'ONU et la guerre en Ukraine | UNRIC](#). Une nouvelle version de la fiche d'information de la bibliothèque de l'UNRIC sur l'Ukraine est également disponible : [UNRIC Library & Info Point Backgrounder: Ukraine](#)

Aussi, [les Nations Unies et ses partenaires humanitaires ont lancé mardi 1er mars des appels d'urgence](#) coordonnés pour un montant total de 1,7 milliard de dollars afin d'apporter une aide humanitaire d'urgence aux personnes en Ukraine et aux réfugiés dans les pays voisins.

“

Ce conflit doit cesser maintenant

”



António Guterres
Secrétaire général des Nations Unies

UKRAINE : L'INVASION RUSSE CONTRAIRE AUX PRINCIPES DE LA CHARTE DE L'ONU

Le 24 février 2022, le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a [déclaré](#) que la décision de la Russie de reconnaître l'indépendance des zones sécessionnistes des régions de Donetsk et Louhansk, dans l'est de l'Ukraine, et d'y envoyer des troupes, était « contraire aux principes de la [Charte des Nations Unies](#) ». Il considère en effet que cette décision constitue une violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine. Dans son [discours](#), il plaide en faveur d'un **cessez le feu** et de la reprise des négociations.

RÉUNION DU CONSEIL DE SÉCURITÉ VENDREDI 25 FÉVRIER

Rappel du rôle du Conseil de sécurité de l'ONU

Le Conseil de Sécurité (CS) est l'organe des Nations Unies principalement responsable du maintien de la paix et la sécurité internationale. Si toutes les voies diplomatiques ont échoué à éviter la guerre, le Conseil peut faire appel au chapitre VII de la Charte des N.U. et envisager une mesure ultime : celle de l'imposition de la paix par la force. Les résolutions du Conseil doivent être approuvées par un vote positif d'au moins 9 membres du CS et sans veto d'un membre permanent.



Le projet de résolution sur l'invasion de l'Ukraine bénéficiait d'un très large soutien, mais il s'est heurté au **veto** russe. La Chine, l'Inde et les Emirats Arabes unis se sont abstenus. [Plus d'infos](#)

Est-ce un échec du Conseil de Sécurité et des Nations unies ?

(Pour une évaluation, nous nous référons aux propos du Professeur Dubuisson tenus le 25 février 2022 à la RTBF, Belgique)

La réunion du Conseil de sécurité, le contenu des débats et le projet de résolution ont mis en lumière les éléments suivants :

- la politique de la Russie est une politique de force menée au mépris du droit international et des procédures des Nations unies ;
- l'isolement de la Russie, qui agit au mépris des principes de la Charte des Nations Unies ;
- l'impuissance des Nations Unies à arrêter un conflit dans lequel est impliqué un des membres permanents du Conseil de sécurité ;
- si les Nations Unies ne peuvent pas empêcher un conflit initié par une grande puissance, elles demeurent le dernier lieu où les pays peuvent se parler et le dernier forum mondial de discussion.

C'est ça, l'intérêt des Nations Unies, souligne François Dubuisson, Professeur à l'ULB, chercheur au Centre de droit international et directeur du Master de spécialisation en droit international.

On va souvent les critiquer du fait de leur impuissance, mais **l'ONU reste malgré tout un forum mondial où sont représentés tous les États**, indépendamment du caractère plus ou moins sympathique de leurs régimes. Nombre de conflits ont été résolus grâce à l'intervention des Nations Unies, via le Secrétaire Général ou via des organes de médiation. Dans le cas de l'Ukraine, il faudra **refaire parler la diplomatie**. Et là, les Nations Unies pourront jouer un rôle. Vu l'importance et la force de la Russie, il n'y aura peut-être pas de solutions définitives, mais on pourrait aboutir à un modus vivendi, un accord intermédiaire pour geler les choses et éviter un conflit de

longue durée.

Le Conseil de sécurité a voté la convocation d'une rare session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale de l'ONU, composée des 193 membres, sur l'opération militaire russe en Ukraine, le lundi 28 février. Ce type de résolution (dite Acheson^[1] ou « l'union pour le maintien de la paix ») permet à l'Assemblée Générale de l'ONU de se saisir de la question et d'adopter des résolutions qui n'auront pas la même force juridique que les résolutions du Conseil de sécurité, mais permettront de recommander des sanctions ou de ne pas reconnaître les indépendances.

La convocation de la session de l'Assemblée générale a été adoptée par 11 voix pour, la Russie votant contre, et la Chine, l'Inde et les Émirats arabes unis s'abstenant. Le texte étant de procédure, le vote négatif de membres permanents n'a pas valeur de veto.

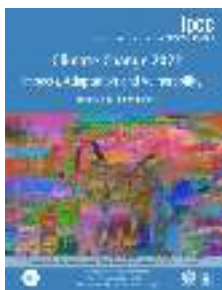
[1] Seules 10 sessions extraordinaires d'urgence de l'Assemblée générale ont été convoquées depuis 1950, à la suite de l'adoption de la résolution 377A(V), connue sous le nom de "L'union pour le maintien de la paix".

Ce texte donne à l'Assemblée le pouvoir de se saisir de questions relatives à la paix et à la sécurité internationales lorsque le Conseil de sécurité n'est pas en mesure d'agir en raison de l'absence d'unanimité entre ses cinq membres permanents disposant du droit de veto.

LA FMANU PUBLIE UNE DÉCLARATION CONJOINTE SUR L'UKRAINE

Les membres du Comité exécutif de la **Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies** (FMANU), de laquelle fait partie l'APNU, se sont réunis ce lundi 28 Février pour une session extraordinaire en raison de la situation en Ukraine. Ils ont décidé de publier une [déclaration](#) au travers de laquelle la Fédération Mondiale exprime sa **profonde inquiétude** quant à l'escalade du conflit en Ukraine qui a conduit à une violation de son intégrité territoriale et de son indépendance politique et entend protester contre l'invasion russe au mépris de la Charte des Nations Unies. L'UNA Belgium (APNU - VVN) a également signé cette déclaration.

PUBLICATION DU 6E RAPPORT DU GIEC



Le groupe d'experts de l'ONU pour le climat (GIEC) a sorti son nouveau [rapport](#) le 28 février 2022 sur l'évolution du changement climatique. Ils y tirent à nouveau la sonnette d'alarme. Selon le Secrétaire général de l'ONU, il s'agit d'un « recueil de la souffrance humaine et une accusation accablante envers l'échec des dirigeants » du monde entier à lutter contre les changements climatiques.

3 chiffres clés sur le bilan alarmant des scientifiques :

- **3,3 à 3,6 milliards** de personnes "très vulnérables" aux impacts du réchauffement climatique ;
- **Entre 3 et 14 %** des espèces terrestres menacées d'extinction ;
- **Environ un milliard de personnes** pourraient vivre d'ici 2050 dans des zones côtières menacées.

[Plus d'informations](#)

INFORMATIONS THÉMATIQUES

POURQUOI AVONS-NOUS BESOIN DES NATIONS UNIES ?

✍ *André de Crombrughe, Administrateur APNU*



Les critiques adressées à l'ONU sont fréquentes. Elles traduisent souvent les déceptions des opinions publiques : l'incapacité à prévenir ou à mettre fin aux conflits ; l'insuffisance de l'aide humanitaire; l'absence d'actions concrètes de la part des Etats Membres suite aux décisions prises; l'inefficacité de la bureaucratie onusienne. C'est d'autant plus préoccupant face à un déclin général du multilatéralisme et au retour des nationalismes. Ces critiques sont en partie fondées et il faut y répondre.

En application du **principe de « subsidiarité »**, c'est-à-dire l'attribution du pouvoir de décision ou de gouvernance au niveau le plus qualifié et le plus approprié de la société, nous devons reconnaître qu'il y a de plus en plus de questions qui concernent la communauté mondiale dans son ensemble. Par conséquent, les réponses à ces questions dans un monde globalisé et les décisions qui en découlent, relèvent d'une **gouvernance mondiale**. Par ailleurs, la Charte de l'ONU, dès son origine en 1945, ensuite la Déclaration Universelle des Droits Humains, proclamée en 1948, ne constituent-elles pas des codes de conduite universel dont l'humanité a tant besoin ?

Les résultats concrets obtenus par l'ONU depuis sa création, outre la plus longue période de paix mondiale de l'histoire, sont multiples. Pourtant, ils passent souvent inaperçus. Si une lettre envoyée à partir d'un pays arrive avec succès à une destination dans un autre pays, c'est grâce aux protocoles mis en place par l'Union Postale Internationale. Si les pilotes d'avion peuvent communiquer avec succès avec les tours de contrôles du

monde entier, c'est grâce à l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile. Et ainsi, nous pourrions passer en revue les résultats obtenus par un éventail de quelque 30 Agences Spécialisées, de Fonds et de Programmes des N.U., tels que les normes de sécurité alimentaire, le contrôle des médicaments, les normes de la sécurité et de la santé du travail, le Droit International de la Mer, la Convention de Vienne sur la Protection de la Couche d'Ozone, le Traité de Non-prolifération d'Armes Nucléaires, et bien d'autres.

Ce sont toutes des briques de l'édifice de la communauté internationale, conçues et mises en place par les N.U. Ces contributions viennent s'ajouter à celles, plus connues, telles que leur rôle et leur légitimité en matière de **résolution de conflits** et le **maintien de la paix**. Actuellement plus de 100.000 soldats portant des casques bleus sont en action dans le monde. Par ailleurs, et c'est mieux connue, les N.U. jouent un rôle essentiel de **catalyseur de l'assistance financière et humanitaire** aux pays en développement : le système de l'ONU fournit à lui seul plus de US\$ 15 milliards d'aide par an, ce qui équivaut à 15% du montant total.

Nous pouvons sans doute résumer ainsi les 3 rôles vitaux des Nations Unies :

1. Un forum de rencontre entre tous les Gouvernements du monde, où chaque pays a un droit de parole et un droit de vote ;
2. Une plateforme de conception et de promotion des grands objectifs universels et des traités internationaux qui en découlent, et
3. Un système qui fournit des biens publics essentiels dans tous les domaines, lorsque les gouvernements nationaux ne peuvent ou ne veulent les fournir.

Les pays industrialisés connaissent surtout le premier aspect, alors que les contributions les plus importantes des N.U. se situent probablement dans les deuxième et troisième catégories. En effet, les N.U. demeurent le **dépositaire d'engagements de la communauté internationale sur des objectifs globaux**, qu'il s'agisse de traités en matière de protection de l'environnement, de la protection contre des maladies ou fléaux pandémiques, des Objectifs de Développement du Millénaire, ou de l'Accord de Paris sur le Changement Climatique. Plus récemment, les 17 Objectifs de Développement Durables développés par l'ONU et adoptés par tous les Etats membres en 2015 sont devenus de véritables objectifs universels, sur lesquels auxquels tous les pays ainsi que tous les secteurs d'activité (gouvernements, entreprises, milieux académique et scientifique, société civile et jeunesse) s'efforcent aujourd'hui de s'aligner. Ceci est un succès considérable en soi.

Par ailleurs, les **Agences Spécialisées du système**, couvrant tous les secteurs de l'activité humaine, sont les fournisseurs indispensables de services publics dans les régions les plus pauvres et les plus vulnérables de la planète, un rôle quasi invisible dans les pays riches mais omniprésent dans les pays pauvres. Pensons au rôle essentiel que joue l'OMS depuis le début de la pandémie du COVID-19.

Le Secrétaire Général, déclarait il y a quelques années: « *Tous les jours de l'année, les N.U. sont au travail pour*

la planète, pour le travail, pour nous les gens. Nous fournissons plus d'aide humanitaire que quiconque, et aux endroits les plus difficiles. Nous vaccinons 40% des enfants du monde. Nous nourrissons plus de 100 millions de personnes et venons au secours de plus de 30 millions de réfugiés, dont la plupart sont des femmes et des enfants fuyant la guerre et la persécution. Nous déployons plus de forces de maintien de la paix que jamais, plus de 115.000. Nous fournissons une assistance électorale auprès de 50 pays. Et l'ensemble du système des N.U. s'est mobilisé pour faire face aux secousses économiques et sociales mondiales ».



« Les gens se tournent vers les N.U. pour les délivrer de la pauvreté et de la faim, pour sauvegarder la paix, pour étendre l'éducation et défendre les droits de l'homme dans chaque coin de la planète. Ils se tournent vers nous pour arrêter la dissémination des armes et des maladies de mort, et pour protéger les peuples et les familles frappés par les désastres. Ils se tournent vers nous pour sceller des accords climatiques, économiques et sociaux équitables et ambitieux afin de se protéger et préparer le chemin vers une économie verte, plus durable. »

Plus que jamais, des crises multiples – sanitaire, climatique, alimentaire, biosphère, énergétique, géopolitique, sociale, financière, – s'abattent sur l'humanité. Or, ensemble nous partageons tous la même planète, notre seule maison. C'est donc ensemble que nous la sauverons ou nous la perdrons.

RETOUR SUR LA CONFÉRENCE APNU SUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

✍ Bénédicte Frankinet, Administratrice APNU

avec l'aide de Camille Biot, ULB



Cette **conférence sur la justice climatique (15/12/2021)** s'inscrivait dans le cadre du programme de l'APNU axé sur la problématique du climat. Son objectif était d'aborder, dans leurs diverses dimensions, les inégalités face aux changements climatiques et aux politiques du climat dans le monde et en Belgique. Le débat a porté notamment sur les **migrations forcées causées par les changements climatiques**, un thème que suivra l'APNU dans son programme consacré aux questions de population.

La conférence a réuni le Professeur François Gemenne, de l'Université de Liège et de l'Université Libre de Bruxelles, Mme Céline Nieuwenhuys, Secrétaire générale de la Fédération des Services sociaux, et le Professeure Delphine Misonne, de l'Université Saint-Louis. M. Thierry Lucas, du Programme des Nations Unies pour l'environnement, modérait le débat. **En voici une brève synthèse.**

Le réchauffement climatique affectera de façon très **inéga**le les pays du nord et ceux du sud, plus vulnérables. Les populations les plus démunies seront plus impactées que les populations les plus riches, dans le monde et au sein de chaque société. Pourtant, les pays les plus riches et, dans chaque société, le segment le plus fortuné de la population sont les plus grands émetteurs de CO₂. 10% de la population produit 50% des émissions. **Les émissions du 1% de la population le plus riche équivalent à celles de 50% de l'humanité.** L'équité des politiques climat est donc au coeur des discussions à l'ONU. La lutte contre le changement climatique nous force aussi à développer des politiques avec les autres et pour les autres.

Les mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre devront être soigneusement calibrées pour ne pas défavoriser encore davantage les segments les plus pauvres de nos sociétés. Sans cela, politiques de lutte

contre le changement climatique risquent sans cela de renforcer les inégalités géographiques et sociales. Les personnes en situation précaire participent en fait à la lutte contre le changement climatique car elles consomment peu. Non seulement cette contribution n'est pas reconnue, mais leur mode de vie se trouve stigmatisé car elles n'ont pas les moyens, par exemple de s'approvisionner dans les marchés bio ou de s'acheter un véhicule électrique.

Réserver aux plus riches l'accès aux technologies sophistiquées (notamment en raison de leur coût) tout en « culpabilisant » les citoyens qui ne peuvent y accéder renforce le sentiment d'exclusion. Pour des politiques équitables de réduction d'émissions, nous devront intégrer cette réalité différenciée, mais aussi le fait que certains types de consommation demeurent attrayants comme des marqueurs de statut social.



Les accords conclus sur le climat dans le cadre des Nations Unies ont tenu compte progressivement de la **nécessité d'une équité au niveau mondial dans la répartition des efforts**. La conférence de Rio de 1992 a reconnu le principe d'une « responsabilité commune mais différenciée », qui renvoie notamment à la responsabilité historique des économies avancées en matière d'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, avec des conséquences dramatiques pour des pays et des régions à très

faibles niveaux d'émission. D'où la nécessité d'efforts supplémentaires de la part des pays les plus riches.

Enfin, **l'équité entre générations** dans la lutte contre le changement climatique est au cœur de plusieurs actions en justice intentée par des citoyens pour mettre l'État face à ses responsabilités, rendues désormais possibles dans certains pays par une évolution récente du droit sur l'accès à la justice. L'équité entre les générations est un point récemment soulevé par la cour constitutionnelle allemande qui constate une « disproportionnalité » des mesures climat, pénalisant les générations futures en faisant reposer sur elles l'essentiel de la responsabilité des changements nécessaires à la lutte contre le réchauffement climatique.



2022 : UNE ANNÉE DÉCISIVE POUR DES AVANCÉES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LE CLIMAT ?

Christine Van Nieuwenhuyse, vice-présidente APNU & Martine Van Dooren, Administratrice APNU

A l'issue de la [COP26](#) de Glasgow en novembre 2021, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, déclarait: « *La catastrophe climatique frappe toujours à la porte. La conférence sur le climat a débouché sur des pas en avant bienvenus, mais ce n'est pas assez. Les textes adoptés sont un compromis. Il est temps de passer en mode d'urgence.* » En effet, ces textes et autres déclarations d'intention reflètent davantage les intérêts, la situation, les contradictions et l'état de la volonté politique actuelle dans le monde. [Plus d'informations sur la COP26 \(APNU\)](#).

En janvier 2022, devant l'Assemblée Générale, le SG est [revenu](#) sur la nécessité de passer en mode **d'urgence pour faire face à la crise climatique**. « *La bataille pour le maintien de l'objectif de 1,5 degré sera gagnée ou perdue au cours de cette décennie. Et nous sommes loin d'être sur la bonne voie... Si nous voulons atteindre la neutralité carbone au milieu du siècle, nous devons réduire les émissions mondiales de 45% d'ici 2030. Or si l'on s'en tient aux engagements actuels, ces émissions devraient augmenter de près de 14% au cours de cette décennie. C'est une catastrophe .* »

C'est la raison pour laquelle **le Secrétaire général a fait de l'urgence climatique l'un des 5 défis majeurs de l'année en cours** : les Nations Unies organiseront, tout au long de l'année, une série de conférences qui devraient être l'occasion, pour les États, de passer des engagements à l'action. Toutes n'ont pas comme objet le changement climatique, mais celui-ci a un impact sur chacun des thèmes traités et figure donc à l'ordre du jour de chacun de ces événements.

Ces conférences des Nations Unies visent également à encourager les gouvernants, le secteur privé, la société civile et les autres acteurs à mettre en œuvre tous les objectifs de développement durable, qui restent plus que jamais d'actualité.

Enfin, 2022 verra également le **50ème anniversaire du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)**.

Vous trouverez ci-dessous une brève présentation chronologique de ces réunions internationales et des thématiques qu'elles aborderont. Ces événements sont importants pour mesurer le degré de mise en œuvre des engagements pris par les États, maintenir la pression sur ceux-ci pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations, et élaborer, le cas échéant, des instruments multilatéraux complémentaires.

1. Semaine du climat pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (28/2 au 3/3/22-DUBAI, EAU).

C'est la première fois qu'une conférence régionale MENA (Middle East and North Africa) est organisée, étape importante dans la préparation de la [COP27](#) (voir point 8). Elle se concentrera sur l'action climatique régionale et les collaborations nécessaires entre tous les acteurs pour construire des sociétés résilientes face aux effets du changement climatique dans la zone MENA.

2. COP15 sur la biodiversité (2ème partie-25/4 au 8/5/22 - Kunming, Chine).

Alors que le déclin de la biodiversité est alarmant, la [COP15](#) a été reportée à diverses reprises à cause de la pandémie du Covid-19. Une première réunion, en grande partie virtuelle, a finalement eu lieu en octobre 2021 à Kunming. La 2e partie de la COP biodiversité, qui devrait se tenir cette fois en présentiel à Kunming également, abordera les sujets suivants : résultats du plan stratégique 2011-2020 et adoption du nouveau cadre "après-2020", axé notamment sur la contribution de la biodiversité à la sécurité alimentaire, en particulier des plus vulnérables. Les questions des zones protégées, qui devraient couvrir 30% de la planète, et du financement seront aussi à l'agenda de cette COP15.

3. XVe Congrès forestier mondial (2 au 6/5/22 - Séoul, République de Corée).

Organisé par la FAO, intitulé « Construire un avenir respectueux de l'environnement, sain et résilient avec les forêts », ce [congrès](#) abordera entre autres les thèmes suivants : déforestation et dégradation des forêts: inverser les tendances, adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets, conservation de la biodiversité, repenser les liens entre la forêt et la santé humaine.

Les forêts sont bien entendu étroitement liées au changement climatique. A la fois solution et facteur aggravant, elles absorbent le dioxyde de carbone, mais lors de leur destruction, due au déboisement ou aux incendies, émettent des quantités énormes de CO2 dans l'atmosphère. Leur bonne gestion joue

aussi un rôle crucial dans la protection de la biodiversité et de la santé, comme l'a mis en évidence la pandémie du Covid-19.

4. 15e Conférence des NU sur la désertification (9 au 21/5/22 - Abidjan, Côte d'Ivoire).

Cette conférence est organisée dans le cadre de la [Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification](#), dernière des trois conventions adoptées lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992. La dégradation des terres dans les régions arides s'est fortement accentuée ces 20 dernières années sous l'effet du changement climatique et des activités humaines. En 2019, le GIEC attirait déjà l'attention sur le fait que 500 millions de personnes vivent dans des zones touchées par la désertification.

5. Stockholm + 50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous (2 au 3/6/22 - Stockholm, Suède)

Le 50e anniversaire de la Première Conférence mondiale sur l'Environnement a été un moment clé de la prise de conscience de la nécessité de protéger celui-ci. Il a abouti, entre autres, à la création du Programme des NU pour l'environnement (PNUE). A cette occasion, l'AG a décidé de tenir une réunion internationale intitulée "Stockholm + 50 : une planète saine pour la prospérité de toutes et de tous. Notre responsabilité, notre chance". Le but est de plaider pour un renforcement de notre capacité à surmonter la triple crise planétaire liée au changement climatique, à la perte de biodiversité, à la pollution et aux déchets.

6. 11ème Forum Urbain Mondial (26 au 6/6 - Katowice, Pologne).

Ce Forum est organisé tous les deux ans par ONU-Habitat ; il a pour thème "Transformons nos villes pour un meilleur futur". Il examinera les tendances du développement urbain et les défis auxquels les villes sont confrontées, ainsi que des pistes pour mieux les préparer aux chocs, tels que les pandémies ou le changement climatique. On estime qu'aujourd'hui 4,5 milliards d'êtres humains habitent dans des villes et que celles-ci devraient connaître une croissance de près de 50% d'ici 2050. Les villes génèrent 70% du PIB mondial et produisent 70% des émissions de gaz à effet de serre. Le changement climatique a un impact important sur les villes, notamment sur les grandes villes côtières menacées de disparaître.

7. 2e Conférence des N.U. sur les Océans (27/6 au 1/7/22 - Lisbonne, Portugal).

Les Nations Unies ont lancé en 2021 une décennie dédiée à la protection des océans, qui jouent un rôle crucial dans la lutte contre le changement climatique en absorbant 25% de toutes les émissions de gaz à effet de serre. Les océans sont non seulement les poumons de la planète mais son puits de carbone le plus important. La préservation de la biodiversité marine, la contribution des océans à l'alimentation, les emplois qu'ils génèrent, et l'exploitation de leurs ressources minérales seront à l'ordre du jour. La santé des océans s'est fortement dégradée sous l'effet du changement climatique et des activités humaines qui ont engendré la surexploitation des ressources, la pollution marine, l'acidification, la destruction d'habitats et la perte de biodiversité. A cela s'ajoute l'élévation du niveau des mers qui menace l'existence de

certaines Etats insulaires et de villes côtières.

Cette conférence visera en particulier à renforcer l'action en faveur des océans fondée sur la science et l'innovation, étant donné qu'une grande partie de l'océan reste encore insuffisamment cartographiée, observée et explorée.

8. COP27 (7 au 18/11/22 - Sharm El-Sheikh, Egypte)

En application de l'accord de Paris (COP21), les nouveaux engagements par pays pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre devaient être pris tous les 5 ans. A la COP26 de Glasgow, il a été convenu qu'ils seraient désormais annoncés annuellement, dès la COP27. Cette Conférence des Parties pourra s'appuyer sur les résultats (alarmants) du 6ème rapport complet du GIEC qui sortira fin février.

CONCLUSIONS :

L'APNU vous tiendra informés des résultats de ces différentes conférences et des engagements qu'y prendra la Belgique.

Un multilatéralisme engagé et actif est en effet plus que jamais nécessaire face aux innombrables défis auxquels est confrontée l'humanité. Climat, océan, villes, désertification, pauvreté, inégalité croissante, pandémie, déforestation. Ces réunions multilatérales seront autant d'occasions pour nos gouvernements de prendre des décisions constructives, courageuses et tournées vers l'avenir. Il leur faudra surtout ensuite mettre en œuvre leurs engagements, de bonne foi et dans les délais prévus, sans quoi ni les meilleurs rapports d'experts, ni les rencontres internationales à haut niveau ne produiront d'effets.



24 MARS 2022 (18H30 - 21H00)

Conférence : comment accélérer la décarbonisation sans plus attendre ?

A l'occasion de la publication du 6^{ème} Rapport d'évaluation du GIEC, le Pôle Environnement et société de l'Université Libre de Bruxelles organise cette conférence qui réunira plusieurs spécialistes belges et internationaux qui feront le point sur la capacité de nos sociétés à opérer les profondes transformations des systèmes énergétiques, industriels, financiers, urbains ou alimentaires qu'implique le respect de l'objectif des 1,5 ou 2°C. Certains des obstacles qui se dressent face aux changements technologiques, socioéconomiques, institutionnels et culturels nécessaires pour opérer ces transformations seront examinés

21 MARS 2022 (18H30 - 21H00)

Conférence : participation citoyenne, droit et crise climatique

La crise climatique impose des actions publiques urgentes à différents niveaux. Cependant, une logique d'urgence peut mettre le processus et les garanties démocratique sous pression. La mise en place de politiques climatiques ne pose pas seulement des questions scientifiques ou techniques qui doivent être prises en charge par des comités d'experts ou des techniciens. Elle nous interpelle de façon profonde sur questions de gouvernance, l'état de droit et le processus décisionnel face aux choix possibles. Bien que la crise soit grave et l'action ne puisse être retardée, il n'est jamais trop tard pour des processus participatifs adaptés ouvrant à des choix.



Twitter



Facebook



Website



LinkedIn

Éditeur responsable :
Christine Van Nieuwenhuysse
Vice-Présidente de l'APNU

© 2021 Association pour les Nations Unies (APNU), All rights reserved.

Vous recevez ces courriers électroniques afin que nous puissions vous tenir au courant des activités de l'APNU et de l'actualité des Nations Unies.

This email was sent to <<Adresse email>>

[why did I get this?](#) [unsubscribe from this list](#) [update subscription preferences](#)

Association Pour les Nations Unies · 115 Rue Stévin · Bruxelles 1000 · Belgium

